



15ème législature

Question N° : 24859	De M. Ludovic Pajot (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Lutte contre les trafics d'animaux	Analyse > Lutte contre les trafics d'animaux.
Question publiée au JO le : 03/12/2019 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 27/04/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le développement inquiétant de trafics d'animaux en France. Des fonctionnaires de police spécialisés, intervenant en appui des gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasp), procèdent à des investigations pour mettre fin à ces pratiques illégales évaluées à près de 160 milliards d'euros par an à l'échelle mondiale. Lionceaux, singes, serpents, tortues protégées, des animaux sauvages sont souvent découverts de façon fortuite par les enquêteurs ou à l'occasion de signalements divers. Ce sont également des animaux morts, des fourrures, peaux ou encore de l'ivoire qui sont découverts. Mais ce sont aussi parfois des animaux domestiques qui sont visés, comme ce fut le cas récemment avec la découverte par la brigade des douanes de plusieurs dizaines de chatons et d'un chiot, transportés dans des conditions précaires, en provenance d'Ukraine. Ce trafic d'animaux, bien qu'il ait des relais sur le territoire national, trouve des ramifications à l'échelle internationale avec des réseaux plus ou moins bien organisés. Chaque transaction peut atteindre plusieurs milliers d'euros. La promotion qui en est parfois faite sur les réseaux sociaux constitue des éléments pouvant faciliter l'identification des acteurs de ce commerce douteux. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour mettre fin à ces trafics ainsi que de lui préciser notamment le périmètre et les modalités d'action de la brigade dédiée au trafic d'animaux sauvage dans le cadre de l'Office français de la biodiversité.